



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrons
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2024 098

Objet : Révision Allégée n°2 du PLU Intercommunal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 JUIN 2024

Le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 19 juin 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE LE BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEUX), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Marie-Thérèse BRETON, Adélaïde DEJARDIN, Isabelle DUTERTRE, Alain FORTIN, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Pierre LECOURT, Jean-Philippe MEIGNAN, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Jacqueline TERRIEN déléguée suppléante remplaçant Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOIN), Sébastien HAMELIN délégué suppléant remplaçant Fabrice SIROT (LIVET EN CHARNIE), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVE (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Bernard MOULLÉ (SAINT-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY, Michel GALVANE (SAINT-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Françoise PORTIER déléguée suppléante remplaçant Christan LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIER), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Pascal FOUCAULT, Jean-Pierre MAREAU, Fabrice METAIRIE, (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Janick RIVALAN (MONTSURS), Christan LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Claude GARNIER (BRÉE), Fabrice SIROT (LIVET EN CHARNIE), Robert GESLOT (MEZANGERS), Evelyn DUPONT (MONTSURS).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 46

Pouvoirs : Pascal FOUCAULT donne pouvoir à Maurice SUHARD
Fabrice METAIRIE donne pouvoir à Marie-Claire MOISY
Roland BEUNAICHE donne pouvoir à Xavier SEIGNEURET

Objet : Révision Allégée n°2 du PLU Intercommunal

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 132-7 et suivants, L. 151-19, L. 153-34, L. 153-35, R. 153-1 et suivants, R. 153-20 et suivants et R. 153-12 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 07 mai 2024 pour leur dernière mouture,

CONSIDERANT le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 12 mars 2022, mis en compatibilité le 14 décembre 2021 et le 19 septembre 2022 puis modifié le 29 novembre 2022, le 31 janvier 2023 et le 16 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager une procédure de révision allégée pour la création, la modification et la suppression de STECAL à vocation touristique et d'habitat ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 49

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

- ✎ **APPROUVE** le lancement de la procédure de révision allégée n° 2 du PLUi ;
- ✎ **VALIDE** la transmission du projet à la mission régionale d'autorité environnementale ;
- ✎ **DECIDE DE METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC** le dossier de révision allégée du PLUi, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations, telles que définies ci-dessous ;
- ✎ **DEFINIT** les modalités de concertation préalable suivantes :
 - * Le dossier de révision allégée, sera mis à la disposition du public dans les mairies de la communauté de communes des Coëvrons et au siège de la Communauté de communes pendant les heures d'ouverture au public à partir du 29 juillet jusqu'à l'arrêt de la procédure. Il sera accompagné d'un registre, permettant de recueillir les suggestions du public ;
 - * Les documents sont consultables en ligne sur le site internet de la Communauté de communes avec possibilité pour toute personne intéressée d'y consigner ses avis, observations ou suggestions par mail adressé à urbanisme@coevrons.fr;
 - * Avant la mise à disposition du public, la population sera informée par l'affichage de la présente délibération dans les communes membres et au siège de la Communauté de communes, ainsi que par une annonce dans le journal Courrier de la Mayenne.
 - * Il est précisé qu'à l'issue de cette phase de concertation, un bilan sera tiré en conseil communautaire. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

- ✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération sera notifiée à Madame la Préfète de la Mayenne, aux communes membres concernées par le PLUi ainsi qu'aux autres personnes publiques associées.

La secrétaire de séance,

Joëlle BLANCHARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Joël BALANDRAUD